

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine privé

OBJET :
**ANTENNE FREE
MOBILE –
AVENANT N°1 AU
CONTRAT DE BAIL**

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

02 OCT. 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville a autorisé l'opérateur FREE Mobile à implanter un relais de radiotéléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section A n° 1199 située « lieudit Villelongue » à Villeneuve la Comptal. Cette autorisation a été réglementée par contrat de bail intervenu entre la Commune de Castelnaudary (propriétaire) et cette société, en date du 31 mars 2017.

Dans le cadre de la réorganisation de la gestion de son parc de sites mobiles, la société Free Mobile, transférera prochainement son parc de sites à la Société ILIAD 7. A compter de cette opération, les droits et obligations issus du contrat du 31 mars 2017 seront transférés à la Société ILIAD 7, laquelle sera exclusivement responsable du paiement des loyers à partir du 1^{er} janvier 2020.

Il est précisé que la société FREE MOBILE continuera à occuper le site transféré.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature d'un avenant au contrat du 31 mars 2017 avec les sociétés FREE MOBILE et ILIAD 7.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 23 septembre 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat du 31 mars 2017 avec les sociétés FREE MOBILE et ILIAD 7.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 01 OCT. 2019 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 30 SEP. 2019 Par publication le : 02 OCT. 2019 Par délégué, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

